Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261030-DCRG2026546-AU

LA VILLE CREIL

Décision SGA-DEC-2026-546

Conclusion d'avenants aux marchés publics relatifs aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Vaillant à Creil

Direction des finances et commande publique
Service Marchés publics

Le Maire de Creil,

Visas :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1- 6° et R2194-8 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu les marchés publics n°2023-012 et 2024-005 relatifs aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Vaillant à Creil ;
- Vu les avenants à intervenir ;

Considérant :

- La nécessité d'adapter les travaux à réaliser compte-tenu des aléas de chantier ;
- Qu'il convient de conclure un avenant audit marché afin de prendre en compte les plus et moins-values générées par ces modifications ;

Décide :

Article 1 : De conclure les avenants suivants aux marchés publics relatifs aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Vaillant à Creil afin de prendre en compte les plus et moins-values générées par les modifications intervenues en cours de chantier :

N° du marché	Désignation du lot	Désignation de l'attributaire	Montant de l'avenant et incidence	Nouveau montant du marché
2023-012-10	Menuiseries intérieures - Mobilier	Raison sociale : BATIMEAUX SIRET : 508 712 288 00036 Siège social : 7 rue des Clos 77100 MEAUX	**Avenant 2** : 5 216,80 € H.T 6 260,16 € T.T.C % d'écart introduit par l'avenant : +4,63%	440 688,00 € H.T 528 825,60 € T.T.C
2023-012-12	Peintures	Raison sociale : SPRID SIRET : 784 155 947 0006 Siège social : 68, rue des 40 Mines ZAC de Ther 60000 ALLONNE	**Avenant 2** : -706,72 € H.T -848,06 € T.T.C % d'écart introduit par l'avenant : -0,78%	90 202,05 € H.T 108 242,46 € T.T.C

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261030-DCRG2026546-AU

2023-012-13	Ascenseur	Raison sociale : TK ELEVATOR FRANCE SIRET : 722 024 742 02772 Siège social : Carré d'Orgemont 20, rue François Cévert CS 50126 49001 ANGERS CEDEX 01	**Avenant 1** : -600,00 € H.T -720,00 € T.T.C % d'écart introduit par l'avenant : -2,45 %	23 900,00 € H.T 28 680,00 € T.T.C
2024-005-07	Menuiseries extérieures	Raison sociale : ATELIER MENUISERIE PELLETIER SIRET : 833 363 997 00010 37 rue Ventôse 80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY	**Avenant 2** : 3 598.50 € H.T 4 318.20 € T.T.C % d'écart introduit par l'avenant : +0,29 %	586 429,00 € H.T 703 714,80 € T.T.C
2024-005-11	Revêtements de sols et muraux	Raison sociale : SPRID SIRET : 784 155 947 0006 Siège social : 68, rue des 40 Mines ZAC de Ther 60000 ALLONNE	**Avenant 2** : 600,00 € H.T 720,00 € T.T.C % d'écart introduit par l'avenant : +3,40%	266 220,24 € H.T 319 464,29 € T.T.C

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261030-DCRG2026546-AU

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.

MAIRIE DE CREIL - N°2 (OISE)

A Creil, le

Omar YAQOOB

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 30 OCT. 2026
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 30 OCT. 2026